

Éco-PTZ

Éco-prêt à taux zéro



Présentation

- Pour propriétaire occupants et bailleurs.
- Permet de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- Accordé sans condition de ressources, sans frais de dossier.
- L'Éco-PTZ est cumulable avec MaPrimeRénov', les CEE, certaines aides locales, le Prêt à Taux Zéro « accession-amélioration », le prêt conventionné et le prêt de l'accession sociale.
- Un Éco-PTZ complémentaire peut être demandé dans les 5 ans, dans la limite du plafond total autorisé.

Conditions d'éligibilité

- Logement **construit depuis au moins 2 ans**.
- Le logement devra être la **résidence principale** jusqu'au remboursement intégral de l'Éco-PTZ pour les propriétaires occupants et être loué comme résidence principale pour une durée d'au moins 6 ans pour les propriétaires bailleurs et être loué dans les 6 mois suivant la clôture du dossier. Cette aide peut aussi être accessible à d'autres statuts, sous conditions. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller France Rénov'.
- Un seul Éco-PTZ par logement.
- Les travaux doivent être achevés dans un délai de 3 ans à compter de l'émission de l'offre.
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel **Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)** pour chacun de vos postes des travaux (sauf ceux mentionnés par cette pastille : ●). Pour en trouver un, vous pouvez consulter l'annuaire en ligne des professionnels reconnus RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>

Financement possible

- Le coût de la fourniture et de la pose des équipements, produits et ouvrages nécessaires à la réalisation des travaux d'économies d'énergie ;
- Le coût de la dépose et de la mise en décharge des ouvrages, produits et équipements existants ;
- Les frais de maîtrise d'œuvre et des études relatives aux travaux ou toutes autres études techniques nécessaires ;
- Les frais de l'assurance maître d'ouvrage éventuellement souscrite par l'emprunteur ;
- Le coût des travaux nécessaires, indissociablement liés aux travaux d'économies d'énergie.

Comment en bénéficier

- Prendre contact, dans un premier temps, avec une **banque partenaire** afin de se renseigner sur les conditions d'obtention de l'Éco-PTZ.
- Faire établir les devis par une entreprise **RGE**.
- Remplir les formulaires avec l'entreprise.
- Déposer la demande auprès d'une **banque partenaire**.
- Attendre l'accord de prêt.
- Réaliser les travaux dans un délai de **3 ans** après l'émission de l'offre de prêt.
- Transmettre ensuite les **factures acquittées** à la banque.

Travaux éligibles

- Des travaux qui correspondent à au moins une action efficace d'amélioration de la performance énergétique dans la liste ci-dessous :
 - Isolation thermique de la totalité de la surface de la toiture du logement.
 - Isolation thermique d'au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur.
 - Isolation thermique d'au moins la moitié (en nombre) des fenêtres et portes-fenêtres, **uniquement en remplacement de simple vitrage**.
 - Installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude performants.
 - Dépose de la cuve à fioul ●.
 - Installation d'équipement de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable.
 - Installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.
- ou des travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif par des dispositifs **ne consommant pas d'énergie** ●.
- ou qui ouvrent droit à l'aide MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur ou une rénovation par geste
- ou qui permettent d'améliorer d'au moins 2 gains de classes au DPE, dite « performance énergétique globale ».

Montant de l'Éco-PTZ

	Action seule	2 Actions	3 Actions ou plus	Assainissement non collectif	MaPrimeRénov'	Performance Énergétique Globale
Plafond de financement	15 000 € <i>(7 000 € pour les parois vitrées)</i>	25 000 €	30 000 €	10 000 €	50 000 €	
Durée maximale de remboursement	Minimum 3ans (uniquement à la demande de l'emprunteur) En principe 15 ans				Minimum 3ans (uniquement à la demande de l'emprunteur) En principe 20 ans	